



**PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES POUR L'ELECTION DES  
REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ASMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DE LA  
DORDOGNE**

**SCRUTIN DU 28 OCTOBRE 2020**

**OBJET DU SCRUTIN : Election des représentants des établissements publics - 2020**

Le 28 octobre 2020, à 14 heures s'est réunie la commission départementale, instituée par l'arrêté du 3 septembre 2020 du Président du Centre de Gestion de la Dordogne, dans les conditions prévues par le décret n°85-643 du 26 juin 1985.

- Secrétaire : Guy PIEDFERT

-

A 14 heures, le Président a déclaré le scrutin ouvert.

La commission départementale de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 :

La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure a été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

	Nombre d'enveloppes
- non acheminées par la poste	<b>1</b>
- parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	<b>0</b>
- ne comportant pas la signature de l'électeur et son nom écrit lisiblement	<b>3</b>
- parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur	<b>0</b>
- comprenant plusieurs enveloppes intérieures	<b>0</b>
- autres cas de nullité.....	<b>0</b>

A 10 heures, le Président a publiquement déclaré le scrutin clos.

Le bureau de vote a procédé au recensement des votes et a constaté :

- Nombre d'électeurs inscrits dans le département de la Dordogne : **110**
- Nombre d'enveloppes reçues au Centre de Gestion de la Dordogne : **89**
- Nombre d'enveloppes dans l'urne : **85**

Puis, il a procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

- Nombre de Bulletins nuls : 4
- Nombre de Bulletins blancs : 0

▪ **Nombre de suffrages valablement exprimés : 81**

**Nombre de voix obtenues par la liste en présence :**

Titre de la liste	Nombre de voix obtenues
Liste des représentants des communes et des établissements publics présentée par l'Union des Maires de la Dordogne	2681

**Attribution des sièges :**

Sont déclarés élus :

### TITULAIRES

1. **Jean Claude CASSAGNOLE**  
Président de la Communauté de Communes  
Domme Villefranche du Périgord

2. **Dominique BOUSQUET**  
Président de la Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord noir Thenon Hautefort

3. **Bruno LAMONERIE,**  
Président de la Communauté de Communes  
Isle-Loue-Auvézère en Périgord

### SUPPLEANTS

**Benoît SECRESTAT**  
Vice-Président de la Communauté de Communes  
Sarlat - Périgord Noir

**Francine BOURRA**  
Vice-Présidente de la Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord noir Thenon Hautefort

**Jean Paul COUVY,**  
Président de la Communauté de Communes  
Dronne et Belle


Observations et réclamations : RAS

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 28 octobre 2020 est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

Le Président,  
**Laurent PÉRÉA**



Le Secrétaire,  
**Guy PIEDFERT**



Les représentants de la commission  
départementale de recensement et de  
dépouillement des votes

